

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

MASTER

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 novembre 2010 relatif à l'habilitation de l'Université d'Aix-Marseille à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. JEAN-PAUL BARDEZ, né le 21 avril 1960 à PARIS (075), en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER** ARTS, LETTRES, LANGUES, à finalité INDIFFÉRENCIÉE, Mention MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION, spécialité ENSEIGNEMENTS ET FORMATIONS EN LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
mention assez bien

est délivré à **M. JEAN-PAUL BARDEZ**

au titre de l'année universitaire 2010-2011

et confère le **grade de master**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix-en-Provence, le 31 mai 2012

Le titulaire



Le Président



Yvon BERLAND

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Bernard DUBREUIL

N° UAM 9759047

/2012201018250

